



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20171031-CONS-AG-17-092  
-DE  
Date de réception préfecture : 09/11/2017

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA

Conseil du 31 octobre 2017

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

**Objet : Approbation de la 3<sup>ème</sup> programmation de l'Appel à Projets 2017 du Contrat de Ville de l'Agglomération de Bastia**

L'an deux mille dix-sept et le 31 octobre à 9h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocations du 23 octobre 2017.

**ETAIENT PRESENTS :**

Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Jean BIAGGINI, Philippe PERETTI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Emma MUSSIER, Jean-Jacques PADOVANI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY, Jean ZUCCARELLI.

**ONT DONNE POUVOIR :**

Marie-Christine BERTOLUCCI	à	Marie-Dominique GIAMARCHI
Marie-Dominique CARRIER	à	Jean-Joseph MASSONI
Marie-Paule HOUDEMER	à	Jean ZUCCARELLI
Henri POYET	à	Guy ARMANET
Michel ROSSI	à	Jean-Michel SAVELLI
Céline SIMONI-PIACENTINI	à	Jean BIAGGINI
Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGO

**QUORUM : 21**

**ABSENTS :**

Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Valérie BIANCHI, Angèle BRUNINI, Michel CASTELLANI, Emmanuelle de GENTILI, Thérèse LORENZI, Pierre-Noël LUIGGI, Lucien NATALI, Etienne PERFETTI, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

**OBJET : Approbation de la 3<sup>ème</sup> programmation de l'Appel à Projets 2017 du Contrat de Ville de l'Agglomération de Bastia**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'agglomération ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 mars 2003, définissant l'intérêt communautaire en matière de politique de la Ville ;

Vu la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 ;

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la Ville dans les départements métropolitains ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 2014 portant approbation du règlement général de l'ANRU relatif au nouveau programme de renouvellement urbain en vue de la signature par l'ANRU des contrats de ville et des protocoles de préfiguration des projets ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 15 septembre 2015 portant approbation du contrat de ville de l'agglomération de Bastia ;

Considérant les trois piliers et les cinq axes transversaux du Contrat de Ville ;

Considérant l'appel à projet 2017 validé par l'ensemble des partenaires et lancé le 14 novembre 2016 ;

Considérant l'avis du Comité technique ;

Vu l'avis du Bureau du 23 octobre 2017 ;

Vu l'avis de la Commission Economie, Emploi et Aménagement de l'espace communautaire du 16 octobre 2017 ;

Vu l'avis de la Commission conjointe du 30 octobre 2017 ;

Vu le rapport n°5 ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE  
A l'unanimité**

- Le programme d'actions lié aux compétences de la CAB ci-annexé et représentant un montant global de 197 136 € ;
- La participation financière de la CAB à ce programme d'action pour un montant de 7 420 €

**OBJET : Approbation de la 3<sup>ème</sup> programmation de l'Appel à Projets 2017 du Contrat de Ville de l'Agglomération de Bastia**

**DIT**

Que les crédits sont inscrits au Budget Principal 2017 de la CAB

**AUTORISE**

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



**LE PRESIDENT**

